**10. Mettre en œuvre une démarche permettant d’apprécier l’atteinte des objectifs de la prestation**

***Description***

CGPC a mis en place un processus structuré pour évaluer si les objectifs pédagogiques et professionnels des formations ont été atteints. Le voici :

**Étape 1 : Définir les objectifs à évaluer**

1. **Identifier les objectifs pédagogiques et professionnels de la formation** :
   * Compétences, savoir-faire et savoirs que les bénéficiaires doivent acquérir.
   * Objectifs opérationnels définis dans le programme de formation.
2. **Rendre les objectifs mesurables** :
   * Assurez-vous que les objectifs sont formulés de manière claire et qu’ils peuvent être évalués (exemple : "Maîtriser un logiciel spécifique" ou "Être capable de rédiger un rapport technique").

**Étape 2 : Élaborer les outils d'évaluation**

1. **Mettre en place des évaluations formatives** :
   * Évaluations intermédiaires (quiz, exercices pratiques, études de cas).
   * Simulations ou mises en situation pour vérifier l’acquisition des compétences.
2. **Organiser une évaluation sommative** :
   * Test final ou projet de fin de formation permettant de mesurer l’atteinte globale des objectifs.
   * Comparaison des résultats avec les objectifs définis.
3. **Recueillir les appréciations des bénéficiaires** :
   * Questionnaires de satisfaction sur leur perception de l’atteinte des objectifs.
   * Entretiens individuels ou collectifs pour recueillir des retours qualitatifs.
4. **Impliquer les parties prenantes externes** (si applicable) :
   * Solliciter les entreprises ou tuteurs (pour les formations en alternance ou professionnalisantes) pour évaluer l’impact de la formation sur le terrain.

**Étape 3 : Analyser les résultats**

1. **Comparer les résultats aux objectifs définis** :
   * Analyse quantitative : taux de réussite, progression des scores entre les évaluations initiales et finales.
   * Analyse qualitative : retour sur les compétences réellement acquises par les bénéficiaires.
2. **Identifier les écarts** :
   * Repérer les objectifs non atteints ou les compétences insuffisamment maîtrisées.
3. **Évaluer les causes des écarts** :
   * Contenus pédagogiques inadaptés ?
   * Modalités pédagogiques à ajuster ?
   * Problèmes organisationnels ou logistiques ?

**Étape 4 : Mise en œuvre d’une amélioration continue**

1. **Adapter les contenus et modalités pédagogiques** :
   * Modifier les supports de formation pour mieux répondre aux objectifs.
   * Ajuster les méthodes pédagogiques (plus de pratique, moins de théorie, etc.).
2. **Former les intervenants** :
   * Sensibiliser les formateurs aux résultats des évaluations et aux points à améliorer.
3. **Mettre en place un suivi post-formation** :
   * Contacter les bénéficiaires après la formation pour évaluer l’impact sur leur activité professionnelle.
   * Recueillir des retours des employeurs ou des tuteurs sur les compétences transférées en milieu professionnel.

**Étape 5 : Traçabilité et preuves**

1. **Conserver les résultats des évaluations** :
   * Tests, exercices, mises en situation et projets réalisés par les bénéficiaires.
   * Synthèse des résultats des évaluations (taux de réussite, progression).
2. **Archiver les retours des bénéficiaires et des parties prenantes** :
   * Questionnaires de satisfaction.
   * Comptes rendus d’entretiens ou de réunions avec les bénéficiaires et les entreprises.
3. **Documenter les actions correctives** :
   * Preuves des ajustements réalisés sur les contenus, modalités ou méthodes pédagogiques.

**Exemples de preuves à fournir lors d’un audit**

* Programmes de formation avec objectifs pédagogiques clairement définis.
* Résultats des évaluations diagnostiques, formatives et sommatives.
* Questionnaires de satisfaction des bénéficiaires.
* Retours des entreprises ou tuteurs sur les compétences acquises.
* Synthèses des résultats d’évaluation et des analyses des écarts.
* Actions correctives mises en œuvre (mises à jour des contenus, nouvelles modalités pédagogiques, etc.).

**Conclusion**

En suivant ce processus, **CGPC** pourra garantir une évaluation rigoureuse de l’atteinte des objectifs de ses prestations, tout en mettant en place une démarche d’amélioration continue.